

BARÈME D'HONORAIRES

Mise à jour – Novembre 2023

Frais de Transaction TTC :

Entremise et Négociation, visite du bien, rédaction compromis de vente, accompagnement et suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique.

CES MONTANTS S'ENTENDENT MAXIMUM
ET PEUVENT VARIER EN FONCTION DES AGENTS COMMERCIAUX

< 40.000€	4.000€
De 40.001€ à 50.000€	5.000€
De 50.001€ à 60.000€	6.000€
De 60.001€ à 80.000€	7.000€
De 80.001€ à 100.000€	8.000€
De 100.001€ à 120.000€	9.000€
De 120.001€ à 150.000€	11.000€
De 150.001€ à 200.000€	12.000€
De 200.001€ à 250.000€	13.000€
De 250.001€ à 300.000€	15.000€
De 300.001€ à 320.000€	16.000€
De 320.001€ à 350.000€	17.000€
De 350.001€ à 400.000€	18.000€
De 400.001€ à 450.000€	19.000€
De 450.001€ à 480.000€	20.000€
De 480.001€ à 500.000€	21.000€
De 500.001€ à 550.000€	22.000€
De 550.001€ à 600.000€	23.000€
A partir de 600.001€	5%

Le taux de commission s'entend TVA incluse au taux en vigueur. Rémunération TTC sera à charge du propriétaire vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat.

« En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial »

Frais de Location TTC :

LOCATION À USAGE PRIVÉ :

Visite, dossier et bail limité à 12€ / m² en zone très tendue ou 10€ / m² en zone tendue ou 8€ / m² en zone non tendue + état des lieux limité à 3€ / m² pour le locataire

ET

Visite, dossier et bail limité à 12€ / m² en zone très tendue ou 10€ / m² en zone tendue ou 8€ / m² en zone non tendue + état des lieux limité à 3€ / m² pour le bailleur

Selon LOI ALUR décret du 15/09/2014

LOCAUX COMMERCIAUX OU PROFESSIONNELS (BAIL PRECAIRE OU 3/6/9) :

- **2 mois de loyer à la charge du preneur**

Frais de Gestion TTC :

Gestion courante : 7% TTC du loyer charges comprises à la charge du bailleur
Garantie des Loyers Impayés (GLI) : 3% TTC du loyer charges comprises à la charge du bailleur